

Formation ATEX

6h

40%
Théorique

60%
Pratique

Formation atmosphérique explosive

Objectifs :

- Mesurer l'impact de la réglementation sur votre organisation, décrire les risques dans les zones à risques d'explosion
- Préparer les interventions des différents intervenants dans la zone à risques d'explosion L Faire appliquer les consignes de sécurité et les procédures spécifiques à cette zone
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à l'environnement ATEX L Connaître les procédures d'alerte et de secours en cas d'accident en zone ATEX
- Etre capable de donner l'alerte rapidement

Public concerné :

- Opérateur intervenant en zone ATEX ou à proximité sans intervention sur les équipements soumis à la réglementation ATEX (manutention, travaux de proximité, nettoyage, peinture ...).

Pré-requis :

- Maîtrise de la langue française écrite et parlée

Durée du stage :

- 6 heures pour un groupe de de 2 à 10 stagiaires maximum.

Intervenants :

- Formateur ancien sapeur pompier de Paris spécialisé dans la maîtrise du feu et spécialisé en risques ATEX, expert en sécurité.

Validation finale :

- Une attestation professionnelle de sensibilisation au risque ATEX est délivrée aux participants ayant suivi avec succès cet enseignement.



Maintien des connaissances :

- Tous les 3 ans

Moyens pédagogiques :

- Exposé des méthodes et outils s'appuyant sur les normes et réglementations, applications sur des exemples industriels, Cours PPT, vidéoprojecteur, étude de cas , jeu de rôle,
- Supports pédagogiques remis aux participants

Références réglementaires :

Code du travail :

- L4227949
- Directive européenne 2014/CE-ATEX
- Directive européenne 99/92/CE.
- Décret 200291553 et 1554
- Arrêté du 8 juillet 2003

Documents pédagogiques :

- Cours illustrés diaporama Power Point adaptés au contexte professionnel Remise de support informatique

Formation ATEX

6h

40%
Théorique

60%
Pratique

Formation atmosphérique explosive

Programme de la formation

Les modules suivants sont abordés au cours de la formation :

Théorie :

- Appréhender le contexte réglementaire des ATEX
- Connaître les prescriptions réglementaires
- Evaluer les conséquences sur votre organisation
- Obligations et contraintes supplémentaires de la transposition des directives en droit français
 - Directive européenne ATEX
 - Directive 99/92/CE

Connaître les mécanismes d'inflammabilité et les risques d'explosion

- Les définitions de l'explosion, mécanismes de l'explosion, connaître les risques et les effets d'une explosion, la plage d'explosivité (LIE, LES, PE)
- L'évaluation du risque en atmosphère explosive, périmètre et son déroulement
- Qu'est ce qu'une ATEX, Les notions succinctes et pratiques en zone explosive/ATEX
- Respecter les mesures d'explosimétrie.
- Connaissance des moyens de propagation

Assurer la protection et la prévention des risques explosifs

- Nécessité des procédures d'organisation et d'intervention
 - Plan de prévention
 - Autorisation de travail
 - Permis de feu et permis par point chaud

- Déchiffrer les panneau ATEX
- Savoir identifier la conformité des matériels ATEX et anti déflagrants en zone EX
- Visualiser les EPI spécifiques à adopter pour votre intervention
- Sélection du matériel ATEX
- Enoncés de la documentation et marquage « CE » à exiger du fournisseur, des EE intervenantes
- Sélection du matériel ATEX Gazeuse et ou/ poussières

Les équipements de protections collectives et individuelles en ATEX

- L'outillage ATEX (bronze...), L'utilisation d'outillage électrique en zone explosive (ex : visseuse-deviseuse, multimètre...)- Electricité statique, tresses de continuité électrique des tuyauteries, mises à la terre,
- Les risques des chocs accidentels : étincelle, dégradation d'un équipement ATEX
- Présentation et utilisation de détecteurs 4 gaz
- Assurer les installations électriques en ATEX
- Accès des véhicules en unité, redémarrage de véhicules en cas de nappe de gaz, impact sur les EPI, utilisation du portable

Procédures d'alerte et de secours

- Pratique
Visite de la zone ATEX de votre site (si accord de l'entreprise)

- Synthèses avec les stagiaires

Observation : Tous nos exercices pratiques se déroulent sous la responsabilité du client à qui il appartient de nous indiquer les conditions particulières (risques de propagation d'un incendie dont notre formateur n'aurait pas eu connaissance). Conformément au décret 92-158 du 20 février 1992 et art R4512-6 à R4512-12 du cd,t un PdP doit